




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 02/04/2015
Date de réception : 03/04/2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SÛR ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTROLE DE LÉALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-74**

Séance publique du

31 mars 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 31 mars 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/03/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Raoul BOYER à Madame Catherine ROUVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Madame Patricia BORRICAND, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



02.03

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N°DL.2014-53 du 26 mai 2014, nous avons procédé à la désignation de la commission de délégation de service public de la Ville d'Aix-en-Provence.

Les règles applicables en la matière sont les suivantes: les articles L1411-5, L2121-22 et D1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquent notamment que les plis contenant les offres déposées par les candidats à une délégation de service public sont ouverts par une commission composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

L'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public est, pour ce qui concerne notre Commune, le Maire.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

En outre, peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Enfin, en application de l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux termes de notre délibération n° DL.2015-19 du 9 février 2015, nous avons fixé les conditions de dépôt des listes des membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires de services publics locaux.

En effet, il importe à ce jour de renouveler la commission de délégation de service public à l'instar du renouvellement de la commission d'appel d'offres, afin d'harmoniser la composition de ces deux instances. Ainsi, dans le souci du meilleur fonctionnement possible de la commission de délégation de service public et tenant compte de l'expérience passée issue de l'organisation de multiples commissions, il apparaît indispensable au plan pratique que les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants désignés pour la composer soient les mêmes que les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants désignés par délibération du 9 février 2015, pour composer la commission d'appel d'offres.

En effet, chaque instance se réunit l'une à la suite de l'autre, le même jour au même endroit, en fonction d'un ordre du jour unique qui regroupe les affaires successivement traitées par elle.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande donc, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le renouvellement de la commission de délégation de service public de la Ville d'Aix-en-Provence,
- **PROCEDER** à la désignation des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants composant la commission de délégation de service public, parmi les membres du Conseil Municipal.

DL.2015-74 - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres présents et représentés : 53
Abstention : 0
Nombre de « nul » : 0
Nombre de suffrages exprimés : 53
Nombre de sièges à pourvoir : 5 Titulaires et 5 suppléants

NOM DE LA LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Majorité	42	Quarante-Deux
Liste « Démocratie pour Aix »	11	Onze

ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS

Titulaires	Suppléant
Danièle BRUNET	Sylvaine DI CARO
Reine MERGER	Charlotte BENON
Moussa BENKACI	Danielle SANTAMARIA
Gérard DELOCHE	Coralie JAUSSAUD
Jean-Jacques POLITANO	Souad HAMMAL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport qui précède

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué 
Reine MERGER

Compte – rendu de la délibération affiché le :
(articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T)

Aix-en-Provence le, 02 avril 2015

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence
à

32-15

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2015

OBJET DE L'ACTE : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE L'ACTE : 31/03/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 74

OBJET DE L'ACTE :

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

OBJET DE L'ACTE :

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

OBJET DE L'ACTE :

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

**SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE**

03 AVR. 2015

COURRIER ARRIVE